RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 03764
Numéro SIREN : 789 302 296
Nom ou dénomination : ABH GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 09/01/2017 sous le numéro de dépôt B2017/000359

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *TOULOUSE*

Date : 09/01/2017

1989687

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/000359**
n°de gestion : **2012B03764**
n°SIREN : **789 302 296 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 09/01/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ABH GROUPE - Société par actions simplifiée
216 route de Saint-simon 31100 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1989687

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABH GROUPE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 216 ROUTE DE SAINT SIMON 31100 TOULOUSE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 7 8 9 3 0 2 2 9 6 0 0 0 2 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2015

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISE* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 211	AG 302	908
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU	
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD	310 950	BE	310 950
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH		BI	
	TOTAL (II)	BJ	312 161	BK 302	311 858
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	120 622	BY	120 622
	Autres créances (3)	BZ	54 800	CA	54 800
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
	Disponibilités	CF	2 003	CG	2 003
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 034	CI	2 034
	TOTAL (III)	CJ	179 459	CK	179 459
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	491 621	1A 302	491 318

Renvois (1) Dont droit au bail | (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP | (3) Part à plus d'un an CR 103 114

Clause de reserve de propriete * : Immobilisations | Stocks | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABH GROUPE — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 4 500)	DA	4 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	129 450
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	(2 081)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 946
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	156 814
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	126 926
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	134 900
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 773
	Dettes fiscales et sociales	DY	20 363
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	26 540
Compte régul	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	334 503
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	491 318

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constates d'avance à moins d'un an		EG	207 577
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(3) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABH GROUPE — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	177 500	FH	FI	177 500
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	177 500	FK	FL	177 500
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 722
	Autres produits (1) (11)				FQ	6
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	180 228
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	29 945
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	1 359
	Salaires et traitements*				FY	87 488
	Charges sociales (10)				FZ	30 570
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux amortissements*				GA	302
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	149 673
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	30 555
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 687
	Différences negatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	2 687
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(2 687)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	27 868

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABH GROUPE — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	2 922
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	180 228
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	155 282
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	24 946

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(9)	Dont transferts de charges	A1	2 722
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs .	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS ABH GROUPE — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consecutives a une reevaluation pratiquee au cours de l'exercice ou resultant d'une mise en equivalence 2		Augmentations: Acquisitions, creations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD		KE		KF	1 211
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
	Installations techniques, materiel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations generales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*			KY		KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Materiel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages recuperables et divers *			LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes			LK		LL		LM	
	TOTAL III			LN		LO		LP	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			IP	180 000	IR		IS	130 950
	Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		IV	
	TOTAL IV			LQ	180 000	LR		LS	130 950
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	180 000	ØH		ØJ	132 161

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste 1		Diminutions: par cessions a des tiers ou mises hors service ou resultant d'une mise en equivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Reevaluation legale * ou evaluation par mise en equivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	1 211	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, amenagements divers	IU		MM		MN		MO	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages recuperables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluees par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	310 950	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	310 950	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	312 161	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP **N° 2055 2016**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SAS ABH GROUPE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF	302	PG		PH	302
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV		QW		QX	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP	302	ØQ		ØR	302

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code general des impots)

Désignation de l'entreprise SAS ABH GROUPE

Néant [X] *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	**TOTAL I**	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABH GROUPE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	120 622		23 811		103 114
	Creance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	3 384		3 384		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 216		8 216		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	43 200		43 200		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	2 034		2 034		
	TOTAUX	VT	177 456	VU	80 645	VV	103 114
RENVOIS (1) Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	126 926			126 926
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 773	25 773		
Personnel et comptes rattachés		8C	1 623	1 623		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	14 385	14 385		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	3 270	3 270		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 084	1 084		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	134 900	134 900		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	26 540	26 540		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	334 503	VZ 207 577		126 926
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	23 073	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Cegid Group

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 212	303	909	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	310 950		310 950	180 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**312 162**	**303**	**311 859**	**180 000**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	120 622		120 622	107 982
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices	3 384		3 384	3 584
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	8 216		8 216	2 908
Autres créances	43 200		43 200	43 200
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 004		2 004	720
Charges constatées d'avance	2 034		2 034	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**179 460**		**179 460**	**158 394**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	**491 621**	**303**	**491 319**	**338 394**

Bilan

	Net au 31/12/15	Net au 31/12/14
PASSIF		
Capital social ou individuel	4 500	3 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	129 450	
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 082	-25 920
Résultat de l'exercice	**24 947**	**23 839**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**156 815**	**918**
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	126 927	150 000
Découverts et concours bancaires		91
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	126 927	150 091
Emprunts et dettes financières diverses		2 400
Emprunts et dettes financières diverses – Associés	134 900	134 900
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 774	
Personnel	1 623	1 905
Organismes sociaux	14 385	16 718
Etat, Impôts sur les bénéfices		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 271	12 551
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	1 085	1 010
Dettes fiscales et sociales	20 364	32 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 540	17 900
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	**334 504**	**337 475**
Ecarts de conversion – Passif		
TOTAL PASSIF	**491 319**	**338 394**

Compte de résultat

	31/12/15	%	31/12/14	%	Rel.(M)	Rel.(%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises						
Production vendue	177 500	100,00	149 400	100,00	28 100	18,81
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	2 729	1,54	2 698	1,81	30	1,13
Total	**180 229**	**101,54**	**152 098**	**101,81**	**28 130**	**18,49**
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	29 946	16,87	14 375	9,62	15 571	108,33
Total	**29 946**	**16,87**	**14 375**	**9,62**	**15 571**	**108,33**
MARGE SUR M/SES & MAT	**150 283**	**84,67**	**137 724**	**92,18**	**12 559**	**9,12**
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	1 359	0,77	2 111	1,41	-752	-35,61
Salaires et Traitements	87 488	49,29	77 845	52,11	9 643	12,39
Charges sociales	30 570	17,22	28 063	18,78	2 507	8,93
Amortissements et provisions	303	0,17			303	
Autres charges	7		1		5	508,33
Total	**119 727**	**67,45**	**108 021**	**72,30**	**11 707**	**10,84**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**30 556**	**17,21**	**29 703**	**19,88**	**852**	**2,87**
Produits financiers						
Charges financières	2 687	1,51	5 366	3,59	-2 679	-49,92
Résultat financier	**-2 687**	**-1,51**	**-5 366**	**-3,59**	**2 679**	**-49,92**
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	**27 869**	**15,70**	**24 338**	**16,29**	**3 531**	**14,51**
Produits exceptionnels			3		-3	-100,00
Charges exceptionnelles			502	0,34	-502	-100,00
Résultat exceptionnel			**-499**	**-0,33**	**499**	**-100,00**
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices	2 922	1.65			2 922	
RESULTAT DE L'EXERCICE	**24 947**	**14,05**	**23 839**	**15,96**	**1 108**	**4,65**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABH GROUPE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2015, dont le total est de 491 319 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 24 947 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.
Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunerations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 2 722 euros.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

ABH GROUPE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 MAI 2016

L'an Deux Mille Seize
Le Vendredi 20 Mai,
A Quatorze Heures
Nous associés de la SAS ABH GROUPE, sommes réunis ce jour en Assemblée Générale ordinaire annuelle au siège de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présents la totalité des associés représentant 100% du capital de la société.

Monsieur Baldoméro HEREDIA, Président de la SAS ABH GROUPE ouvre la réunion et mène les débats.
Le Président dépose alors sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Président Directeur Général sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Organisation du Groupe (Ressources Humaines – Activités – Finances
- Objectifs commerciaux et financiers 2016
- Comptes courants d'associés : Rémunérations
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion. Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

ABH GROUPE

- PREMIERE RESOLUTION -

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence, l'Assemblée Générale l'approuve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice 2015 tels qu'ils sont présentés par le Président et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 24 946,00€.

L'Assemblée donne en conséquence quitus au président pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 31 Décembre 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- DEUXIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- Bénéfice ..... 24 946,00€
- En totalité au compte « Report à nouveau » ..... 24 946,00€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- TROISIEME RESOLUTION -

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président Directeur Général sur les conventions relevant de l'article L.223-19 du code de commerce approuve les conclusions de ce rapport et conventions qu'il relate.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- QUATRIEME RESOLUTION -

Présentation de l'Organigramme des ressources humaines du groupe, ventilé par société. Présentation des coûts et charges ventilés par société. Présentation des divers postes de travail, ventilés par société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- CINQUIEME RESOLUTION -

Présentation des Objectifs commerciaux d'ANDALYS et de PROCESS-COMMUNICATION pour 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- SIXIEME RESOLUTION -

Proposition de rémunération au taux légal, des comptes courants d'associés

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

ABH GROUPE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président après lecture.

Fait à Toulouse le 20/05/2016.

Gilles FELIX	Antoine HEREDIA	Avedis IBAKUYUMCU
Christian BEAULIEU	Baldoméro HEREDIA	



expert-comptable
commissaire aux comptes

88 Allée des Tilleuls
84 200 CARPENTRAS

Gsm : 06 26 26.49.86
Tel : 04 90 36 20 04
Fax : 04 90 41 72 44
E-mail :spellenc@stp-expert.fr

ABH GROUP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4 500 000 €

216 Route de Saint Simon

31100 TOULOUSE

Rapport du Commissaire aux Comptes Sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31/12/2015

expert-comptable
commissaire aux comptes

ABH GROUP
31-12-2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 5 Novembre 2012, je vous présente notre rapport relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 Décembre 2015 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée « ABH GROUP », tels qu'ils sont joints au présent rapport, et présentant les caractéristiques suivantes ;

- Bénéfice	:	24 947,00 €
- Total de bilan	:	491 319,00 €
- Total des produits d'exploitation	:	180 229,00 €

- la justification de mes appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Premier Président de la société Monsieur Baldomero HEREDIA. Il nous appartient, sur la base de mon audit d'exprimer une opinion sur ces comptes,

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes

de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat, des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

SP

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

A Carpentras le 15 juin 2016

SARLU StP Expert-Comptable
Stéphen PELLENC
Commissaire Aux Comptes



Annexés au présent Rapport
Comptes annuels de l'exercice

expert-comptable
commissaire aux comptes

88 Allée des Tilleuls
84 200 CARPENTRAS

Gsm : 06 26 26.49.86
Tel : 04 90 36 20 04
Fax : 04 90 41 72 44
E-mail :spellenc@stp-expert.fr

ABH GROUP

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4 500 000 €

216 Route de Saint Simon

31100 TOULOUSE

Rapport Spécial
Du Commissaire aux Comptes
Sur les Conventions Réglementées

Assemblée Générale d'Approbation des Comptes
De l'exercice clos le 31/12/2015

StP Expert-Comptable EURL au capital de 50 000 €
TVA Intracommunautaire : FR 87484519681
N° SIRET : 48451968100023
Code APE 6920 Z

expert-comptable
commissaire aux comptes

ABH GROUP
31-12-2015

Aux Associés,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il nous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Société, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà

approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Comptes courants

Les comptes courants ne sont pas rémunérés.
Le solde au 31 Décembre 2015 est de 91.700 € pour la Société AIDL
La Société a apporté à la société LECTRAN la somme de 17.900 €.

A Carpentras le 15 juin 2016

Stéphen PELLENC

Commissaire aux Comptes

